

**Arrêté du 12/12/14 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations du régime de l'enregistrement relevant de la rubrique n° 2760 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement**

(JO n° 289 du 14 décembre 2014)

**Dernière modification** : Néant

**Publics concernés** : Exploitants d'installations de stockage de déchets inertes relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2760.

**Objet** : Prescriptions techniques générales applicables aux installations de stockage de déchets inertes relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2760 relatives à la protection de l'environnement pour l'exploitation de telles installations.

**Entrée en vigueur** : Le 1<sup>er</sup> janvier 2015

**Délais d'application** :

A l'exclusion des articles 4 et 6 et du I des articles 5 et 7, qui ne sont pas applicables aux installations existantes, les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter du 1er janvier 2015.

Ces dispositions s'appliquent sans préjudice :

- de prescriptions particulières dont peut être assorti l'arrêté d'enregistrement dans les conditions fixées par les articles L. 512-7-3 et L. 512-7-5 du code de l'environnement ;
- des autres législations ainsi que des schémas, plans et autres documents d'orientation et de planification approuvés.

A compter du 1er janvier 2015, les prescriptions fixées avant cette date par arrêté préfectoral aux installations régulièrement autorisées en application de l'article L. 541-30-1 du code de l'environnement sont réputées constituer des prescriptions particulières prises au titre des articles L. 512-7-3 et L. 512-7-5 du code de l'environnement..

**Notice** : Ces règles et prescriptions déterminent les mesures propres à prévenir et à réduire les risques d'accident ou de pollution ainsi que les conditions d'insertion dans l'environnement et de réaménagement des installations de stockage de déchets inertes après arrêt de l'exploitation.

**Guide** : « Guide de justification rubrique 2760 ». Ce guide liste les justificatifs à apporter dans le dossier de demande d'enregistrement.

En ligne sur le site aida à l'adresse suivante :

[http://www.ineris.fr/aida/consultation\\_document/sites/default/files/gesdoc/79029/Guide\\_%20justificatif\\_n\\_2760.pdf](http://www.ineris.fr/aida/consultation_document/sites/default/files/gesdoc/79029/Guide_%20justificatif_n_2760.pdf)